

**Communauté Urbaine de Strasbourg**

**Commune d'ECKBOLSHEIM**

**Département du Bas-Rhin**

---

# PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU approuvé : 20 décembre 2007

Modification n° 1 : 25 juin 2010

Modification simplifiée n° 1 : 28 octobre 2011

## 7. Liste des emplacements réservés

---

**Dossier approuvé  
Juin 2010**

numéro	Désignation des opérations	n° de planche	Bénéficiaire	Superficie en ares (environ)
	<b>A - Création de voirie</b>			
A1	Amorce de voie de 12 mètres d'emprise, desservant la zone UD à partir de la RN 4.	1	C.U.S.	4,68
A2	Amorce de voie de 9 mètres d'emprise devant desservir l'Est de la zone IIAU, à partir de la rue de la Chênaie.	2	C.U.S.	3,93
A3	Amorce de 9 mètres d'emprise dans le prolongement de la rue de la Chênaie, à l'Ouest de la placette se trouvant à l'angle de la rue des Champs et de la rue de la Chênaie.	2	C.U.S.	2,75
A4	Liaison cyclable piétonnière de 4 mètres d'emprise) assurant la jonction entre la route de Wasselonne au Nord et l'espace boisé classé au Sud.	2	C.U.S.	4,11
A5	Piste cyclable de 4 mètres d'emprise longeant la rue Jean Monnet jusqu'à la limite communale avec Strasbourg.	2	C.U.S.	23,45
A6	Amorce de voie de 10 mètres d'emprise, localisée en face de l'avenue François Mitterrand et desservant la zone IIAU à partir de la route de Wasselonne.	2	C.U.S.	3
A7	Amorce de voie de 8 mètres d'emprise desservant la zone IIAU à partir de la rue de Wolfisheim et traversant la zone UC en limite Ouest du ban communal.	2	C.U.S.	1,95
A8	Amorce de voie de 10 mètres d'emprise desservant la zone IIAU à partir de la rue de Wolfisheim.	2	C.U.S.	5,39
A9	Prolongement à 8 mètres d'emprise de la rue des Vignes.	2	C.U.S.	17,7
A10	Place de retournement de 20x20 mètres dans le prolongement vers l'ouest de la rue des Violettes dans sa section Est-Ouest, en zone UC.	2	C.U.S.	3,3
A11	Voie verte, continuité piétonne de 4 mètres d'emprise reliant le ban communal de Wolfisheim en dessous du ruisseau «Müehlbach» au Canal de la Bruche, à l'Ouest de l'écluse.	2	C.U.S.	21,85
A12	Voie verte, continuité piétonne de 4 mètres d'emprise reliant l'opération A11 à l'opération A 16 (prolongement de la rue du Manège) et comprenant un tronçon desservant le Canal de la Bruche et l'écluse.	2	C.U.S.	5,87

numéro	Désignation des opérations	n° de planche	Bénéficiaire	Superficie en ares (environ)
A13	Amorce de voie de 8 mètres d'emprise à partir de l'impasse du lavoir et permettant de desservir la zone UAc.	2	C.U.S.	1,33
A14	Place de retournement de 20x20 mètres au bout de l'impasse du lavoir.	2	C.U.S.	4
A15	Amorce de voie de 4 mètres d'emprise dans le prolongement Ouest de l'impasse du Moulin et desservant la zone UC.	2	C.U.S.	0,83
A16	Voie verte, continuité piétonne de 4 mètres d'emprise à l'Ouest du ruisseau «Müehlbach», reliant la rue des Pêcheurs au prolongement de la rue du Manège, grâce à une passerelle à construire sur le ruisseau.	2	C.U.S.	36,32
A17	Place de retournement de 20x20 mètres à l'extrémité Nord-Est de la rue Camille Ruff.	2	C.U.S.	4,26
A18	Voie verte, continuité piétonne de 4 mètres d'emprise longeant la Bruche et reliant l'opération A 11 au chemin piéton débouchant sur la rue de Lingolsheim au Nord de la Bruche.	1 et 2	C.U.S.	29,37
A19	Voie verte, continuité piétonne de 4 mètres d'emprise reliant l'opération A18 au Canal de la Bruche.	1 et 2	C.U.S.	23,17
A20	Piste cyclable piétonne de 4 mètres d'emprise, traversant l'espace boisé classé et la Bruche, grâce à une passerelle à construire sur la rivière, pour se connecter à l'opération A 21.	1	C.U.S.	5,49
A21	Piste cyclable piétonne longeant la Bruche et reliant l'opération C5 au ban communal de Strasbourg.	1	C.U.S.	13,1
A22	Voie verte, continuité piétonne de 4 mètres d'emprise assurant la desserte des espaces naturels du Sud Ouest du ban communal.	4	C.U.S.	34,89
A23	Voie verte, continuité piétonne de 4 mètres d'emprise reliant l'opération A22 au chemin piéton débouchant sur la rue d'Eckbolsheim au Nord du ban communal de Lingolsheim.	1	C.U.S.	25,16
A24	Voie à aménager de 8 mètres d'emprise pour la desserte du terrain des gens du voyage, à partir de la rue de Lingolsheim.	1	C.U.S.	7,01
A25	Voie verte, continuité piétonne de 4 mètres d'emprise au Sud-Ouest du ban communal reliant les bans communaux de Holtzheim et de Wolfisheim.	1	C.U.S.	20,99

<b>numéro</b>	<b>Désignation des opérations</b>	<b>n° de planche</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Superficie en ares (environ)</b>
A26	Voie verte, continuité piétonne de 4 mètres d'emprise au Sud-Ouest du ban communal reliant l'opération A25 et le ban communal de Wolfisheim.	1	C.U.S.	7,67
A27	Voie verte, cheminement piéton, d'emprise variable comprise entre 2 et 4 mètres, le long du Canal de la Bruche, localisé sur la berge Nord de ce dernier.	1 et 2	C.U.S.	74,09
A28	Piste cyclable de 4 mètres d'emprise longeant la rue Ettore Bugatti à partir de la route de Wasselonne jusqu'à la rue Jean Monnet.	1	C.U.S.	33,06
A29	Elargissement de la rue Mathis et programmation de son débouché au Nord de l'A351. Permettre une connexion Nord-Sud entre les grands secteurs de développement de la commune en permettant la création d'un transport en commun en site propre.	1	C.U.S.	97,6

numéro	Désignation des opérations	n° de planche	Bénéficiaire	Superficie en ares (environ)
<b>B - Elargissement de voiries</b>				
B1	Aménagement à 17 mètres d'emprise de la rue du Général de Gaulle (près de la limite communale de Wolfisheim). Cet aménagement comporte la création d'une piste cyclable entre Wolfisheim et la première construction existante à l'ouest d'Eckbolsheim, à l'Est du futur carrefour avec la future «Voie de Liaison Intercommunale».	2	C.U.S.	1,04
B2	Amélioration à 10 mètres d'emprise de la rue de Wolfisheim.	2	C.U.S.	10,17
B3	Amélioration à 8 mètres d'emprise de la rue des Jardins.	2	C.U.S.	5,47
B4	Amélioration à 8 mètres d'emprise de la rue des Cigognes.	2	C.U.S.	1,18
B5	Aménagement à 15 mètres d'emprise de la rue d'Oberhausbergen (élargissement partie Ouest) dans sa section comprise entre la rue des Pigeons et la RN 4. Amélioration de son intersection avec la RN 4. Aménagement à 8 m dans sa section comprise entre la rue des Pigeons et la rue des Hirondelles.	2	C.U.S.	13,45
B6	Amélioration à 10 mètres d'emprise de la rue des Pêcheurs. Amélioration de l'intersection de la rue des Pêcheurs avec la RD 45.	2	C.U.S.	9,29
B7	Amélioration à 8 mètres d'emprise de la rue Salomon dans sa partie Sud. Amélioration de son intersection avec la RD 45.	2	C.U.S.	0,6
B8	Amélioration à 7 mètres d'emprise de la rue des Vignes. Amélioration de son intersection avec la RD 45.	2	C.U.S.	1,02
B9	Amélioration à 5 mètres d'emprise d'une partie de la liaison piétonne-cyclable reliant la rue des Violettes à l'avenue du Général de Gaulle.	2	C.U.S.	0,56
B10	Amélioration 9 mètres d'emprise de la partie de la rue de la Tuilerie donnant sur l'avenue du Général de Gaulle (RD 45).	2	C.U.S.	0,44
B11	Amélioration à 8 mètres d'emprise de la rue Schott.	2	C.U.S.	1,33
B12	Amélioration à 8 mètres d'emprise de la partie Nord de la rue des Pommes.	2	C.U.S.	0,35

numéro	Désignation des opérations	n° de planche	Bénéficiaire	Superficie en ares (environ)
B13	Amélioration à 8 mètres d'emprise du tronçon Est de la rue Sainte Marguerite. Amélioration de son intersection avec la rue Sainte Odile.	2	C.U.S.	0,88
B14	Amélioration à 10 mètres d'emprise de la rue de Saverne. Amélioration de son intersection avec l'avenue du Général de Gaulle (RD 45).	2	C.U.S.	1,2
B15	Amélioration à 6 mètres d'emprise de l'impasse du Moulin, avec aménagement d'une placette de retournement sur laquelle débouche la voie étroite, objet de l'emplacement réservé A 15 défini ci-dessus.	2	C.U.S.	0,25
B16	Amélioration de l'emprise de la RD 445 ou rue du Général Leclerc (tronçon Sud compris entre la rue du Milieu et la rue des Cerises). Cette amélioration doit notamment comporter l'aménagement ou l'élargissement de trottoirs.	2	C.U.S.	2,76
B17	Cette opération correspond aux améliorations suivantes : • rue de la Croix : 10 mètres d'emprise (avec intersection rue de la Croix / rue Sainte Anne / rue Sainte Odile).	2	C.U.S.	17,75
B18	Amélioration à 6 mètres d'emprise de la partie Nord de la rue du Coq donnant sur la rue du Canal.	2	C.U.S.	1,37
B19	Amélioration à 8 mètres d'emprise de deux tronçons de la rue du Collège.	2	C.U.S.	0,45
B20	Aménagement à 10 mètres d'emprise de la rue Niederrholtz jusqu'à l'opération C5. Amélioration de son intersection avec la rue de Lingolsheim.	1-2	C.U.S.	24,12
B21	Aménagement à 10 mètres d'emprise du tronçon de la rue du Lac débutant à son intersection avec la rue des Tisserands et le début de la rue des Cygnes.	1	C.U.S.	7,16
B22	Amélioration à 8 mètres d'emprise de la rue Joseph Hoerlé.	1	C.U.S.	7,19

numéro	Désignation des opérations	n° de planche	Bénéficiaire	Superficie en ares (environ)
<b>C - Autres opérations</b>				
C1	Extension du cimetière intercommunal Nord.	2	C.U.S.	109,72
C2	Création d'une place publique intégrant un parking à l'intersection de l'avenue du Général de Gaulle (RD 45) et de la rue du Général Leclerc (RD 445), au Sud de la première et à l'Est de la deuxième.	2	C.U.S.	12,69
C3	Extension des équipements de sports et de loisirs situés à l'angle de la rue de Lingolsheim et de la rue de Niederholz ainsi que le long de l'étang et des équipements de sports et de loisirs au Sud du canal de la ruhe à l'Ouest du complexe sportif et des terrains de sports existants.	1-2	Commune	28,33
C4	Equipements de sports et de loisirs au Sud du canal de la Bruche à l'Ouest du complexe sportif et des terrains de sports existants.	1-2	Commune	93,86
C5	Equipements de sports et de loisirs au Sud du canal de la Bruche à l'Est du complexe sportif et des terrains de sports existants.	1-2	Commune	478,77
C6	Supprimé dans le cadre de la modification simplifiée n° 1	-	-	-
C7	Aménagement paysager en entrée de commune le long de la rue de Lingolsheim entre la limite communale Sud et la Bruche.	1	C.U.S.	246,71

